PRÉSIDENTIELLES 2027

PACTE POUR FAIRE DES **SOLS VIVANTS** UNE **PRIORITÉ NATIONALE**

Faire de la régénération et de la conservation des sols agricoles une priorité nationale au service de la souveraineté agricole et alimentaire française. Appel des associations représentatives et apolitiques des agriculteurs engagés dans des démarches de transition vers une agriculture résiliente et productive aux candidates et candidats à l'élection présidentielle.

Madame, Monsieur le candidat,

La France doit relever un défi majeur : reconquérir sa souveraineté alimentaire tout en répondant aux impératifs de compétitivité, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité. Ces exigences reposent sur un même socle stratégique : les sols agricoles. Supports de notre alimentation, réservoirs de biodiversité, régulateurs de l'eau et puits de carbone, ils constituent un capital naturel essentiel. Pourtant, ils restent l'un des biens les moins reconnus et protégés par l'action publique. Le Conseil économique, social et environnemental le rappelait en janvier 2023 : le sol est l'un des éléments les plus déterminants de nos écosystèmes, et l'un des plus négligés.

Depuis des décennies, des milliers d'agriculteurs ont pourtant pris les devants. Sur leurs fermes, ils font évoluer leurs pratiques : réduction du travail du sol et des intrants de synthèse, couverture des sols et diversification des cultures, agroforesterie, réintégration de l'élevage. Ces démarches restaurent progressivement la fertilité des sols agricoles et la résilience de notre production. Mais cet engagement de terrain reste trop peu reconnu et soutenu par les politiques publiques, alors qu'il conditionne notre capacité à produire, à nous adapter et à transmettre une agriculture viable.

Malgré les démarches de transition engagées dans le cadre de ces fermes pionnières, l'ampleur de la dégradation des sols reste préoccupante : selon l'Observatoire européen des sols, 89 % des sols agricoles de l'Union européenne présentent des signes de dégradation (Centre européen de données sur les sols). Des réponses existent, mais restent dispersées. Les sols agricoles doivent désormais devenir une priorité nationale. La mission conduite en 2025 par le CGAAER confirme que la régénération des sols, déjà mise en œuvre par des agriculteurs, est l'une des voies les plus prometteuses pour répondre aux défis économiques, environnementaux et climatiques. Les solutions existent sur le terrain. Ce qui manque, c'est la volonté politique de les soutenir et de les déployer massivement.

C'est cette volonté que nous attendons des candidates et candidats à l'élection présidentielle de 2027. Notre collectif, porté par des associations et des agriculteurs engagés, vous propose un pacte simple : reconnaître les sols comme un bien commun, stratégique et vital, et traduire cette reconnaissance en engagements concrets.

POURQUOI AGIR MAINTENANT ?

Les sols agricoles sont soumis à une pression croissante, avec une particularité qui change tout : les sols agricoles se dégradent 100 fois plus vite qu'ils ne se régénèrent. Et plus la dégradation s'installe, plus la régénération devient longue, coûteuse et difficile, en particulier dans un contexte de changement climatique. Protéger aujourd'hui coûtera toujours moins cher que réparer demain.

Le prochain quinquennat ouvre une fenêtre d'action décisive : future Politique agricole commune, objectifs climatiques de la SNBC... Agir dès 2027, c'est encore pouvoir infléchir ces trajectoires.

Les bénéfices d'une régénération engagée sur les exploitations dépassent largement le cadre agricole : ils constituent des services rendus à toute la société. Parce qu'ils sont collectifs et de long terme, ils ne peuvent reposer que sur la bonne volonté des agriculteurs. Ils appellent un engagement politique au plus haut niveau, dès le début du prochain quinquennat.

NOS **ENGAGEMENTS** POUR FAIRE DES **SOLS VIVANTS** UNE **PRIORITE NATIONALE**

#1 FAIRE DE LA RÉGÉNÉRATION ET DE LA CONSERVATION DES SOLS AGRICOLES UNE PRIORITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES

La santé des sols ne dépend pas de la seule politique agricole. Elle est directement liée à l'action publique menée en matière d'eau, de biodiversité, de climat, d'alimentation, de nutrition, de santé, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'énergie ou encore de recherche. Cette multiplicité d'interventions peut conduire à des injonctions contradictoires et freiner les agriculteurs qui s'engagent dans la transition.
Alors que certains font évoluer leurs pratiques pour restaurer la fertilité de leur sol et en préserver les fonctions, ils ne peuvent porter seuls un enjeu qui relève de l'intérêt général. Faire de la santé des sols agricoles un objectif stratégique et transversal permettrait d'aligner les politiques publiques et de créer un cadre cohérent pour accompagner ces évolutions de terrain.

1,5

tonne de terre agricole est perdue chaque année en France pour chaque hectare, sous l'effet de l'érosion hydrique. (SDES, 2025)

ENGAGEMENT #1

Compléter l'article L.1 du Code rural et de la pêche maritime afin de **reconnaître explicitement la régénération et la conservation des sols agricoles et les pratiques qui y contribuent comme des leviers stratégiques pour répondre aux priorités de la France en matière d'agriculture et d'alimentation**.

Cette reconnaissance doit devenir un principe directeur de l'action publique : **intégrer la régénération et la conservation des sols agricoles dans toutes les politiques publiques**, et évaluer leur cohérence avec les objectifs nationaux de santé des sols. Cette exigence doit notamment se traduire dans les plans de partenariats nationaux et régionaux de la PAC (PPNR) ainsi que dans les études d'impact des principales politiques publiques ayant un effet sur les sols.

Les **dispositifs publics d'accompagnement et de financement** devront, dans cette même logique, évoluer progressivement pour mieux soutenir les pratiques et valoriser les résultats mesurables en matière de santé des sols.

#2 MESURER LA SANTÉ DES SOLS POUR MIEUX PILOTER LA TRANSITION

Mesurer la santé des sols agricoles constitue un levier majeur pour accompagner les agriculteurs engagés dans la transition, objectiver les résultats obtenus et mieux orienter les politiques publiques.
Cela suppose de disposer, d'une part, de références agronomiques, environnementales et économiques consolidées, d'en suivre l'évolution à l'échelle du territoire et, d'autre part, d'un socle commun d'indicateurs, simples, clairs, partagés et scientifiquement robustes.
Un tel cadre permettrait de créer un langage commun entre agriculteurs, filières, chercheurs, pouvoirs publics territoriaux et nationaux, et de mieux reconnaître les démarches qui démontrent leurs résultats.

2200

parcelles dans le réseau national de référence pour suivre la qualité des sols (RMQS). Il faut désormais élargir l'observation aux exploitations engagées dans des pratiques de régénération et de conservation des sols, pour mesurer leurs trajectoires et objectiver les résultats obtenus. (INRAE – 2024)

#3 FAIRE DE LA FORMATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE LES MOTEURS DE LA SANTÉ DES SOLS

La régénération et la conservation des sols agricoles changeront d'échelle grâce, notamment, à un investissement massif dans les compétences et l'accompagnement.
Sur le terrain, les agriculteurs qui font évoluer leurs pratiques ont besoin de connaissances solides sur le fonctionnement biologique des sols, mais aussi de pouvoir expérimenter, observer et partager leurs résultats.
La formation et l'accompagnement collectif sont donc deux leviers complémentaires et indissociables : les savoirs doivent pouvoir se traduire en pratiques, puis être éprouvés et diffusés au sein des territoires.

18%

des contributeurs VIVÉA ont bénéficié d'une formation en 2024. Face aux enjeux de la transition agroécologique, la santé des sols doit devenir une priorité de la formation continue agricole. (VIVEA – 2024)

Engagement #2

Créer un Observatoire français de la santé des sols agricoles, en reprenant la recommandation du CGAAER (rapport n°24064, février 2025 « L'Agriculture de Conservation des Sols il est temps de s'y mettre »), afin de consolider dans un dispositif dédié les références produites dans les territoires et de suivre l'ensemble des démarches de conservation et de régénération des sols.

En parallèle, faire reconnaître par les ministères chargés de l'Agriculture et de la Transition écologique un socle commun d'indicateurs de santé des sols agricoles, en cohérence avec les indicateurs de la Directive européenne sur la surveillance des sols, comme référence partagée entre acteurs publics et privés.

Cette base scientifique doit aussi permettre de **faire évoluer les dispositifs publics** (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat - SNANC, Programme national nutrition santé - PNNS, affichage environnemental…) afin qu'ils reconnaissent les qualités nutritionnelles, environnementales et sensorielles des produits issus de sols vivants, lorsqu'elles sont objectivées par des mesures scientifiques et des indicateurs de résultats. Cette base scientifique devra permettre d'objectiver les effets des pratiques agricoles tout au long de la chaîne alimentaire, en cohérence avec la logique *One Health* (« Une seule santé »), qui considère conjointement la santé des écosystèmes, des animaux et des humains.

Engagement #3

Faire de la régénération et de la conservation des sols un socle prioritaire de la formation agricole, en inscrivant leur fonctionnement biologique, les pratiques régénératives et leurs interactions avec l'élevage, l'alimentation animale et la qualité des productions agricoles et alimentaires dans les référentiels rénovés du plan « Enseigner à produire autrement », du CAP agricole au BTSA, et en concluant avec VIVÉA une convention thématique dédiée à la conservation et à la régénération des sols agricoles, sur le modèle des conventions existantes, pour en faire une priorité de la formation continue des chefs d'exploitation, techniciens et conseillers.

En parallèle, **sanctuariser et augmenter dans le CASDAR une enveloppe dédiée aux financements des groupes d'agriculteurs engagés dans la régénération et la conservation des sols agricoles**, afin de leur donner les moyens de poursuivre leurs expérimentations et de faire bénéficier leurs pairs de leurs résultats, pour accélérer la diffusion des pratiques qui ont fait leurs preuves.

#4 SÉCURISER ÉCONOMIQUEMENT LES AGRICULTEURS ET RÉMUNÉRER LES SERVICES RENDUS PAR DES SOLS VIVANTS

Changer ses pratiques et son système de production comporte toujours une part de risque. Les premières années de transition peuvent exposer les agriculteurs à des aléas techniques et économiques spécifiques, alors même que les bénéfices pour la collectivité (stockage de carbone, protection de l'eau, limitation de l'érosion, biodiversité, résilience climatique) se construisent dans le temps.
La transition ne peut donc reposer sur le seul risque pris par l'agriculteur : elle appelle un partage des responsabilités entre les agriculteurs, les filières, les pouvoirs publics et les acteurs assurantiels. Sécuriser la prise de risque, puis reconnaître et rémunérer les services rendus, sont deux conditions complémentaires pour permettre la massification de pratiques durables, productives et résilientes.

93%

des agriculteurs se déclarent prêts à engager ou accélérer la transition de leur exploitation, mais 87 % conditionnent cet engagement à des facteurs économiques. (Shift Project – 2024)

Engagement #4

Mobiliser les plans prioritaires pluriannuels de transition créés par la loi d'orientation agricole du 24 mars 2025 pour financer les expérimentations de changement de système et, en articulation avec le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA), créer un mécanisme de couverture des pertes de récolte directement imputables aux changements de pratiques, cofinancé par l'État, les filières et les assureurs.

Une fois les pratiques engagées, **pérenniser et généraliser les paiements pour services environnementaux (PSE) publics sur l'ensemble du territoire**, conformément au principe de reconnaissance des externalités positives inscrit dans le Code rural par la loi d'orientation agricole de 2025, et encourager parallèlement les démarches de filières permettant de valoriser économiquement les résultats obtenus par les agriculteurs.

NOTRE **AMBITION** : FAIRE DE LA **FRANCE**, À L'HORIZON 2035, LA **RÉFÉRENCE EUROPÉENNE** EN MATIÈRE DE **RÉGÉNÉRATION ET DE CONSERVATION DES SOLS AGRICOLES**.

Cette ambition repose sur une conviction simple : une agriculture durablement productive est d'abord une agriculture qui préserve, enrichit et transmet son capital le plus précieux, le sol. Sur le terrain, les agriculteurs innovent, expérimentent et démontrent déjà qu'il est possible de concilier performance économique, production alimentaire et préservation des fonctions des sols. Les connaissances sont là, les initiatives se multiplient. Il appartient désormais à la puissance publique de donner un cap commun à cette dynamique, de garantir la cohérence des politiques publiques et de créer les conditions de son changement d'échelle. Les agriculteurs ne peuvent pas porter seuls cette transformation : elle engage l'ensemble des acteurs des filières et de la société.

C'est pourquoi nous invitons les candidates et candidats à l'élection présidentielle, ainsi que l'ensemble des responsables publics, à faire de la santé des sols une priorité nationale et à s'engager en faveur du « Pacte pour faire des sols vivants une priorité nationale ».
Le coût de l'inaction sera toujours supérieur à celui de l'action. Chaque année de dégradation des sols fragilise davantage notre souveraineté alimentaire, notre sécurité hydrique, notre résilience face au changement climatique et la compétitivité de notre agriculture.

Préserver les sols vivants n'est pas une politique parmi d'autres. C'est un investissement dans l'avenir de notre pays.

Parce qu'il n'y a pas de souveraineté alimentaire sans sols vivants.
Parce qu'il n'y a pas de transition agricole sans agriculteurs.
Parce que régénérer et conserver les sols, c'est préparer l'avenir de la France et des générations futures.

CONTACTS

APAD : Sophie Rousseau – 06 77 99 94 88
BLEU-BLANC-COEUR : Nathalie KERHOAS – 06 12 51 07 06
EARTHWORM : Miriam Ben Ghazi – 06 59 03 25 83
POUR UNE AGRICULTURE DU VIVANT : Thibault Perez – 06 75 26 37 62